

Dossier unique d'inscription Valable pour l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires

Rentrée scolaire 2020/2021

Vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) dans une école publique de la commune de Crozon (1^{ère} année de maternelle, passage au CP, changement d'école),

Vous êtes nouvel arrivant avec des enfants, ou vous n'êtes pas connus du Service Enfance Education ?
Créez votre espace personnel sur le portail famille de la commune, afin de pouvoir accéder aux services périscolaires et extrascolaires.

⇒ **Obtenir l'accès au portail famille :**

Adresser votre dossier unique d'inscription avec l'ensemble des documents nécessaires à l'adresse mail « enfance@mairie-crozon.fr » ou déposez-le à l'accueil de la mairie. Vous pouvez télécharger le dossier sur le site de la commune (www.mairie-crozon.fr) rubrique « jeunesse » puis « vie scolaire », sur le portail famille : (<https://crozon.portail-familles.net>) ou le demander à l'accueil de la mairie.

⇒ **Votre (vos) enfant(s) fréquente(nt) déjà une école de la commune**

- 1- Aller sur votre Portail famille, quand vous avez déjà accès à votre compte personnel
 - 2- Mettez à jour votre espace pour la nouvelle année 2020/2021 : vos renseignements personnels (adresse, téléphone, situation familiale ...), transmission des justificatifs (attestation d'assurance ...), le dossier de vos enfants (autorisations, personnes autorisées à venir chercher l'enfant ...) et valider le tout.
 - 3- Dès le 10 août, vous pourrez réaliser vos réservations pour la rentrée scolaire 2020 à la restauration scolaire, la garderie, mercredis de l'Alsh (centre de loisirs). Concernant les temps extrascolaires, les inscriptions pour les vacances scolaires d'octobre 2020 seront activées fin septembre sur votre portail famille.
- Tout changement en cours d'année doit être signalé et modifié sur le portail : déménagement, téléphone, mail, situation familiale,**

⇒ **Contact :**

Le service enfance éducation répond à vos interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

02 98 17 09 47 / 07 80 36 71 26 ou par mail à enfance@mairie-crozon.fr

Le Service Enfance Education sera fermé au public à partir du 15 juillet (vous pouvez dès à présent envoyer le dossier unique pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) pour les temps périscolaires et extrascolaires (du 15 juillet au 17 août 2020).

Une permanence téléphonique sera néanmoins à votre disposition au 07 80 36 71 26

L'ensemble des documents listés ci-dessous sont à nous retourner (par voie postale ou par mail), avant le 10 août.

Tout dossier non complet ne sera pas traité.

- Fiche unique de renseignement enfant (1 dossier par enfant)
- Fiche de renseignement médicale (1 fiche par enfant)
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire ou responsabilité civile ou figure le nom de l'enfant (1 attestation par enfant)
- Copie des vaccins (2/3 feuilles) ou certificat de contre-indication (1 copie par enfant)
- Attestation de quotient familial (si régime spécifique : MSA...)
- Attestation interministérielle si vous pouvez y prétendre (pour les familles militaires : à fournir chaque début d'année civile)
- Autre documents administratifs, en cas de besoin (PAI (Projet d'Accueil Individualisé), extrait de jugement, reconnaissance MDPH..)
- Autorisation prélèvement pour les personnes souhaitant mettre en place le prélèvement automatique (mandat SEPA à télécharger sur la première page du portail famille + fournir un IBAN (uniquement pour ceux qui ne sont pas encore en prélèvement)).

Le portail famille (<https://crozon.portail-familles.net>):

Le « portail famille » qui vous est proposé par la mairie de Crozon est un espace interactif accessible 7 jours sur 7 personnalisé et sécurisé destiné à faciliter les inscriptions à l'ALSH, la garderie et la restauration scolaire.

Celui-ci vous permet d'effectuer un certain nombre d'opérations telles que :

- * Les inscriptions, les modifications et les annulations aux différents services.
- * La consultation et la modification de vos données personnelles.
- * La consultation et le paiement en ligne de vos factures.
- * L'accès aux actualités du service Enfance Education, aux projets éducatifs et pédagogiques.
- * La consultation aux menus de la restauration scolaire.

Une fois le dossier enregistré par le Service Enfance Education, votre espace en ligne « Portail famille » sera effectif en vous connectant avec le lien que vous recevrez par mail.

Petite astuce : pour éviter que les messages du service partent dans vos spams enregistrer l'adresse mail du service dans vos contacts.

Une fois que vous aurez créé votre mot de passe, vous pourrez accéder à votre « Portail famille ». Votre identifiant est votre adresse mail.

Il est impératif de valider, d'enregistrer ou de modifier **les informations de votre famille** (tout en haut) que nous avons pré-enregistré, ainsi que **les informations de votre enfant, et de chaque enfant, de valider et d'enregistrer.**

Il se décline en deux parties.

1-une partie accessible à tous

Vous pouvez consulter le fonctionnement des différents services et les actualités les concernant, accéder aux menus de la restauration scolaire, calendriers des vacances scolaires, projets divers.

2-Une partie privée

Nécessitant la création d'un espace personnel. Cet espace personnel vous permet : de voir les inscriptions en cours de la famille, de modifier des prévisions de présences à certains services, de visualiser vos dernières factures, de payer en ligne de façon sécurisée votre dernière facture, d'adhérer au prélèvement automatique de vos factures, de modifier vos informations personnelles en cas de changement au cours de l'année, signaler les absences, transmettre les certificats médicaux en cas d'absence, d'avoir des actualités personnalisées liées à l'éducation, au service enfance éducation, les programmes d'activités durant les vacances, des informations pratiques : numéros utiles (colonne de gauche), actualités des services.



Fiche de renseignements Service Enfance Education

Mairie de Crozon
Place Léon Blum
BP 12
29160 Crozon cedex
☎ : 02 98 17 09 47
@ enfance@mairie-crozon.fr



Identité de l'enfant :

Nom : Prénom :

Garçon Femme Né(e) le : --/--/----

Nom de l'école : à :

Inscription : Classe et niveau scolaire :

Cantine Accueil de loisirs Garderie



Etablissement scolaire fréquenté : (nom de l'établissement & commune)

.....

Classe et niveau scolaire :



Adresse de facturation

Factures envoyées à : {Mr et Mme} ou {Mr} ou {Mme}

Adresse :

Code postal : --- Ville :



Quotient familial :

Pour les familles ne fournissant pas le N° allocataire CAF, le tarif le plus élevé sera appliqué.

CAF – N° allocataire : MSA ASA

N° de sécurité sociale (dont dépend l'enfant) :



Parents responsables légaux :

MERE :

Nom : **Prénom :**

Adresse (si différente) :

Code postal : -- -- **Ville :**

Téléphone : - - - - - **Portable : - - - - -**

Courriel :@.....

Profession :

Lieu de travail :

Téléphone travail : - - - - - **Portable travail : - - - - -**

N° de sécurité sociale :

N° de CAF : **N° de MSA :**

Date de naissance : --/--/--- **Lieu de naissance :**

Situation de famille :

Mariée Vie maritale séparée divorcée pacsée veuve

PERE :

Nom : **Prénom :**

Adresse (si différente) :

Code postal : -- -- **Ville :**

Téléphone : - - - - - **Portable : - - - - -**

Courriel :@.....

Profession :

Lieu de travail :

Téléphone travail : - - - - - **Portable travail : - - - - -**

N° de sécurité sociale :

N° de CAF : **N° de MSA :**

Date de naissance : --/--/--- **Lieu de naissance :**

Situation de famille :

Marié Vie maritale séparé divorcée pacsée veuf





Renseignements médicaux :

Médecin(s) traitant de l'enfant

Nom	Spécialité	Téléphone

Votre enfant bénéficie t'il de la mise en place d'un PAI : OUI NON

Votre enfant est t'il déclaré auprès de la MDPH : OUI NON

Est-ce qu'une aide particulière a été mise en place pour la scolarité : OUI NON

Si oui laquelle ?..... Merci de nous fournir le document de reconnaissance délivrée par la Maison du Handicap (MDPH)

Votre enfant suit t'il un traitement médical : OUI NON

(si oui n'oubliez pas de joindre une ordonnance aux médicaments)

Allergies

Alimentaire : OUI NON Précisez :

Médicamenteuses : OUI NON Précisez :

Régimes alimentaires (lié à une allergie) Précisez :

Autres (animaux, pollens, plantes...) : OUI NON Préciser :



Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom - Prénom	N° de téléphone	Lien avec l'enfant / commentaire



ASSURANCE "responsabilité civile":

Nom de l'assurance:

Nom de l'assuré:

N° de police d'assurance:

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service Enfance Education

☎ 02 98 17 09 47

@ Courriel : enfance@mairie-crozon.fr



Personne autorisées à venir chercher l'enfant

Son père Oui Non Sa mère Oui Non

Autres personnes : Oui Non (préciser leur coordonnées ci-dessous)

Nom – Prénom	Adresse	N° de téléphone	Lien avec l'enfant / commentaire

Autorisations :

Je soussigné.....

Père, mère, ou tuteur de

- Autorise la commune de Crozon à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, tous les soins et ou interventions nécessités de façon urgente pour l'état de santé de mon enfant :
 OUI NON
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités de l'accueil de loisirs et / ou de la garderie sous la responsabilité du personnel d'encadrement de la commune de Crozon
 OUI NON
- Autorise la commune de Crozon à transporter mon, mes enfant(s) dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs OUI NON
- Autorise la commune de Crozon à utiliser et à diffuser les photos de mon mes enfants(s) prises lors de différentes activités qu'elle organise, dans le but de les promouvoir sur les différents supports de communication de la commune de Crozon OUI NON
- Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Date et signature précédé de la mention « lu et approuvé » :

.....



Inscriptions et / ou paiement sur internet

En vous connectant sur crozon.portail-familles.net, vous pouvez :

- Inscrire vos enfants de chez vous, consulter les inscriptions de vos enfants, payer et consulter les factures directement en ligne, mettre à jour les informations vous concernant.....
- Le portail famille est un outil accessible 7 jours sur 7 et 24h/24 à l'adresse suivante : crozon.portail-familles.net



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON	1 - ENFANT
	NOM : _____
	PRÉNOM : _____
	DATE DE NAISSANCE : _____
	GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	VARICELLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ANGINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OTITE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OREILLONS oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

 NON OCCASIONNELLEMENT OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

 NON OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date : _____ Signature : _____

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

L'ALSH est une structure d'accueil et de garde sans hébergement destinée aux enfants âgés de 3 à 12 ans. L'ALSH est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soumis à une législation et à une réglementation spécifique.

L'ALSH est un service municipal géré par la commune de CROZON. Celui-ci a mis en place un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, l'équipe d'animation est chargée de le mettre en œuvre.

Il a pour vocation de proposer des activités de loisirs diversifiées et adaptées à l'âge des enfants.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Les mercredis :

A la journée ou à la ½ journée :

Le matin sans repas : de 9h à 12h

Le matin avec repas de 9h à 13h30

L'après-midi avec repas : de 12h à 17h00

L'après-midi sans repas : de 13h30 à 17h00

Les Vacances scolaires :

La journée uniquement : de 9h à 17h.

Un accueil pré & post (garderie du matin et du soir) sera assuré de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

L'effectif est limité à 40 enfants pour les 3/5 ans et à 36 pour les 6/12 ans.

TARIFICATION :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tarification selon votre quotient familial (délibération du conseil municipal 2016). Veillez à actualiser vos informations auprès du Service Enfance Education de la mairie lorsque votre quotient familial évolue afin que la facturation corresponde.

Les quotients familiaux sont réactualisés chaque année, au mois de février pensez à demander l'attestation familiale auprès des services de la CAF et de la fournir au S.E.E. Les factures seront établies en fonction de ce QF.

Quotient familial	Prix journée	Prix ½ journée avec repas	Prix ½ journée sans repas
QF < 630 €	6 €	5,10 €	2,90 €
631 € < QF < 840 €	8 €	6,40 €	3,80 €
841 € < QF < 1050 €	10 €	8 €	4,70 €
1051 € < QF < 1680 €	12 €	9,60 €	5,60 €
QF > 1680 €	15 €	12 €	7 €

- Tarifs garderie :

-Tarifs : 0,90€ la 1^{ère} ½ heure puis 0,70€ les ½ heures suivantes. (Garderie du matin)
: 0,70€ la ½ heure. (Garderie du soir)

ACTIVITES :

L'ALSH se réserve le droit d'annuler ou de modifier ses programmes en fonction du souhait des enfants, des conditions météorologiques ou d'un nombre insuffisant de participants.

INSCRIPTIONS :

Pour tous renseignements, l'accueil est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h00.

L'inscription de l'enfant est prise en compte uniquement lorsque le dossier unique d'inscription est complet.

Toute absence non excusée 6 jours à l'avance ou non justifiée sera facturée.

La directrice est en droit de refuser les enfants non inscrit dans les délais.

Tous changements intervenants au cours de l'année (adresse, n° de téléphone, situation familiale ou professionnelle...) devront être portés à la connaissance du Service Enfance Education de la mairie et de la direction de l'ALSH.

LE DEPART ET L'ARRIVEE DE L'ENFANT :

Les parents doivent **impérativement** accompagner l'enfant dans les locaux et confier celui-ci à un animateur ; en aucun cas l'enfant ne doit arriver seul à l'ALSH ou être déposé devant le bâtiment (excepté autorisation écrite des parents et accord de la directrice). Les parents doivent se présenter à un animateur et prévenir celui-ci du départ de l'enfant.

Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'ALSH. Les parents ou les répondants désignés sur la fiche d'inscription, sont les seuls habilités à venir chercher l'enfant (répondant âgé de plus de 16 ans).

L'EQUIPE D'ANIMATION :

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs diplômés et de stagiaires.

Selon la réglementation de la D.D.C.S. les normes d'encadrement sont fixées en fonction de l'âge des enfants à savoir :

1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans

1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Le projet pédagogique de l'accueil est consultable sur le site de la mairie de Crozon, rubrique « enfance-jeunesse ».

DISPOSITIONS PARTICULIERES (Santé et sécurité) :

Les enfants malades ne peuvent être accueillis à l'ALSH. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents devront fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident survenant à l'ALSH, en sortie ou en camp, la directrice prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être joints, la directrice prévient un médecin, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

Il est demandé aux parents et à toute personne venant chercher les enfants, de bien vouloir stationner ou se garer sur les parkings et en aucun cas derrière les barrières à l'entrée de l'ALSH.

Les objets dangereux (couteaux, briquets...) sont interdits.

Le port de bijoux ou d'objet de valeur se fait sous la responsabilité des parents. L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets dits de valeur (bijoux, argent, consoles de jeux, lecteur MP3, jouets...).

Il est indispensable de fournir :

- une tenue vestimentaire de rechange (marquée au nom de l'enfant) pour les plus petits (3/5 ans)
 - une paire de chaussons (marquée au nom de l'enfant) avec possibilité de les laisser sur place
- L'enfant peut apporter son « doudou » marqué à son nom.

Dans le cas de prêt de vêtements de rechange aux enfants par l'ALSH, il vous sera demandé de bien vouloir les restituer lors de sa prochaine venue. A défaut, ils peuvent être facturés.

REGLES DE VIE :

Si les règles de vie ne sont pas respectées (violences ou agressivité envers les autres enfants ou les adultes), et si les tentatives de conciliation n'aboutissent pas, la directrice envisagera des sanctions à savoir : avertissement, exclusion temporaire voire définitive...

AUTORISATION PARENTALE :

Ayant pris connaissance du fonctionnement de l'ALSH de CROZON :

Je soussigné (e) (père, mère, responsable légal) *

* *rayer la mention inutile*

de l'enfant :

Fait à le.....

Signature (*à faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord »*)